

Mode de sélection Course en Ligne

1. Préambule

L'objet de cette partie du document est de formaliser les principes et les règles de sélection qui permettront d'identifier les sportifs français de Course en Ligne capables de remporter des médailles lors des Jeux Olympiques de Pékin.

2. Objectif

L'objectif du collectif olympique de Canoë Kayak de Course en Ligne 2008 est de remporter 2 médailles et de classer la France dans les 10 premières nations de la discipline aux Jeux Olympiques de Pékin.

3. Principes

La participation de la France aux Jeux Olympiques est sous tendue à l'obtention des quotas de participation.

Lors des championnats du Monde 2007, la France a obtenu 2 quotas d'athlète en kayak Dame sur l'épreuve du K2 500m et 2 quotas d'athlète en kayak homme sur l'épreuve du K2 1000m. Les quotas complémentaires pourront être obtenus lors des championnats d'Europe 2008 à Milan. La France présentera, lors de ces championnats, les embarcations capables de s'inscrire dans l'objectif ci-dessus.

4. Organisation des épreuves de sélection

- Sélection 1 : du 8 au 13 août 2007 Championnats du Monde 2007 DUISBOURG (GER)
- Sélection 2 : du 24 au 27 avril 2008 Courses de sélection Françaises MANTES LA JOLIE (FRA)
- Sélection 3 : du 15 au 18 mai 2008 Championnats d'Europe MILAN (ITA)

4.1. Sélection 1 : Championnat du Monde 2007 – Duisbourg

Rappel du mode de sélection 2007

- Les sportifs ayant obtenu une médaille d'or sur distance olympique lors des championnats du Monde de Course en Ligne 2007 marqueront 0 point sur 2 des 4 courses de la sélection 2008.
- Les sportifs ayant obtenu une médaille d'argent ou de bronze sur distance olympique lors des championnats du monde de Course en Ligne 2007 marqueront 0 point sur 1 des 4 courses de la sélection 2008.

4.2. Sélection 2 : Courses de sélection françaises – Mantes la Jolie

4.2.1. Date et lieu

Du jeudi 24 avril au dimanche 27 avril 2008 à Mantes la Jolie (78).

4.2.2. Conditions de participation

Les quotas d'accès sont les suivants :

- Les sportifs du collectif Elite de Course en Ligne 2008, soit 7 kayaks Hommes, 4 kayaks Dames, 2 canoës ,

- Les athlètes suivants :
 - 11 kayaks Hommes,
 - 10 kayaks Dames,
 - 14 canoës,

sont nommés par le Directeur des Equipes de France de Course en Ligne, sur la base des résultats des tests d'entraînement du mois de mars.

- Seuls les athlètes qui remplissent les conditions suivantes, pourront s'inscrire et participer aux courses de sélection seniors :
 - Satisfaire aux quotas d'accès,
 - Etre licencié à la FFCK,
 - Sauf dérogation, être à jour de son suivi médical réglementaire sur l'année civile 2007, pour tous les athlètes en liste ministérielle,
 - Avoir envoyé avant le 24 mars 2008 sa convention individuelle équipe de France signée à l'attention de Philippe GRAILLE, DTN à l'adresse suivante : FFCK, Valérie NOEL, 87, quai de la Marne, 94344 JOINVILLE LE PONT CEDEX.
 - **S'inscrire avant le 7 avril 2008** auprès du DEF Christophe ROUFFET, sur fiche d'inscription fédérale, à l'adresse suivante : Christophe ROUFFET, FFCK 87, quai de la Marne – 94344 Joinville Le Pont cedex.

4.2.3. Programme des épreuves

Epreuve 1 <i>Vendredi 25 avril</i>	Monoplace 1000m : K1H, C1H, K1D - Qualifications, Finales A et B
Epreuve 2 <i>Samedi 26 avril</i>	Monoplace 500m : K1H, C1H, K1D - Qualifications, Finales A et B
Epreuve 3 <i>Samedi 26 avril</i>	Monoplace 500m : K1H, C1H, K1D - Finales A et B en fonction des résultats de l'épreuve 2
Epreuve 4 <i>Dimanche 27 avril</i>	Monoplace 500m : K1H, C1H, K1D - Finales A et B en fonction des résultats de l'épreuve 3

Le Directeur des Equipes de France peut faire évoluer ce programme prévisionnel en fonction des conditions extérieures.

4.2.4. Organisation des épreuves

L'organisation des épreuves incombe à l'Equipe Technique Nationale sous la responsabilité du Directeur des Equipes de France et avec le soutien du groupe de suivi olympique et de la commission nationale Course en Ligne.

La sélection se compose de quatre épreuves distinctes :

- **Epreuve 1** : réalisée sur 1000m en monoplace (K1H, C1H et K1D),
 - Composition des séries : le Directeur des Equipes de France est chargé d'effectuer la composition des séries dans un souci d'équité et selon les modalités suivantes :
 - Les athlètes du collectif Elite seront répartis dans chaque série,
 - Les autres athlètes viendront compléter les séries sur la base des résultats de l'épreuve bateau du test national de mars.
- **Epreuve 2** : réalisée sur 500m en monoplace (K1H, C1H et K1D),
 - Composition des séries : elle sera réalisée par le Directeur de Equipes de France sur la base des résultats de l'épreuve 1.
- **Epreuve 3** : réalisée sur 500m en monoplace (K1H, C1H et K1D),
 - Grille d'accession :

- En kayak homme les 2 derniers de la finale A de l'épreuve n°2 passent en finale B et les 2 premiers de la Finale B de l'épreuve n°2 passent en finale A,
- En Canoë les 3 derniers de la finale A de l'épreuve n°2 passent en finale B et les 3 premiers de la Finale B de l'épreuve n°2 passent en finale A,
- En kayak dame les 3 dernières de la finale A de l'épreuve n°2 passent en finale B et les 3 premières de la Finale B de l'épreuve n°2 passent en finale A,
- **Epreuve 4** : réalisée sur 500m en monoplace (K1H, C1H et K1D),
 - Grille d'accession :
 - En kayak homme les 2 derniers de la finale A de l'épreuve n°3 passent en finale B et les 2 premiers de la Finale B de l'épreuve n°3 passent en finale A,
 - En Canoë les 3 derniers de la finale A de l'épreuve n°3 passent en finale B et les 3 premiers de la Finale B de l'épreuve n°3 passent en finale A,
 - En kayak dame les 3 dernières de la finale A de l'épreuve n°3 passent en finale B et les 3 premières de la Finale B de l'épreuve n°3 passent en finale A.

4.2.5. Règlement des épreuves de sélection

Ce document est le règlement de compétition. Les points non traités dans celui-ci, sont soumis au règlement de la Fédération Internationale de Canoë en vigueur.

Le chef juge et l'ensemble des juges sont nommés par le Directeur des équipes de France, après avis du Président de la Commission Nationale Course en Ligne/Marathon.

4.2.5.1. Comité de compétition

- **Le Directeur des Equipes de France (président du Comité de compétition),**
- **Le Chef juge.**

4.2.5.2. Jury d'appel

Le jury d'appel sera composé :

- Du Vice-président chargé du Haut Niveau (président du jury),
- Du Directeur Technique National,
- Du Président de la Commission Nationale Course en Ligne/Marathon.

4.2.5.3. Mode de classement

A l'issue de chaque course, les compétiteurs marquent des points selon la répartition suivante :

Classement de la course	Points attribués
1er	0
2ème	2
3ème	3
4ème	4
...	...
10ème	10

A l'issue des quatre courses, un classement final est effectué en additionnant pour chaque compétiteur les quatre résultats, en tenant compte des deux bonus de 0 point attribués à Philippe COLIN et Cyrille CARRE en K1H et du bonus attribué à Anne Laure VIARD et Marie DELATTRE en K1D (cf chapitre 4.1).

Chacun de ces athlètes marque 0 point sur leur(s) moins bonne(s) course(s), sans modifier l'attribution des points des autres bateaux.

4.2.5.4. Départage

En cas d'ex-æquo les athlètes seront départagés sur le classement de leur meilleure épreuve. S'ils sont encore ex-æquo, ils seront départagés sur le classement de leur moins bonne épreuve.

<i>Exemple</i>	Epreuve 1	Epreuve 2	Epreuve 3	Epreuve 4	Total
Athlète N° 1	3	2	4	6	15
Athlète N° 2	4	4	2	5	15
Athlète N° 3	5	0	7	3	15

Le classement est :

- 1^{er} = athlète N° 3 (1^{er} sur sa meilleure épreuve)
- 2^{ème} = athlète N° 2 (5^{ème} sur sa moins bonne épreuve)
- 3^{ème} = athlète N° 1 (6^{ème} sur sa moins bonne épreuve)

En cas de nouvelle égalité :

- si elle concerne Philippe COLIN, Cyrille CARRE, Anne Laure VIARD ou Marie DELATTRE, ils sont alors placés devant les concurrents ayant obtenu le même nombre de points,
- si elle ne concerne pas un de ces athlètes, ils seront départagés sur l'addition des temps des finales des quatre épreuves.

4.3. Sélection 3 : Championnat d'Europe 2008 - Milan

4.3.1. Conditions de participation

Sera sélectionné pour les championnats d'Europe 2008 de Milan, le collectif issu de la sélection 2 « Courses de sélection françaises – Mantes la Jolie ».

4.3.2. Sélection des collectifs

A partir du résultat final des épreuves de sélection pourra être retenu un collectif permettant de présenter au moins une embarcation dans chaque épreuve olympique monoplace et biplace.

Toutefois, le Directeur des Equipes de France pourra minorer ou majorer ces collectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque catégorie.

5. Proposition de sélection pour les Jeux Olympiques de Pékin

Le collectif olympique sera proposé parmi les athlètes présents aux championnats d'Europe Senior 2008.

Il sera fonction du nombre définitif de quotas obtenus par la France et tiendra compte prioritairement des performances réalisées lors des championnats d'Europe 2008.

Les athlètes ayant ouvert un quota lors des championnats d'Europe seront proposés nominativement à la sélection olympique.

Le Directeur Technique National peut proposer au Bureau Exécutif une sélection nominative différente de celle issue du présent mode de sélection, dans un souci de performance de l'Equipe de France.

La validation des sélections nominatives sera conforme à l'annexe 2 des règlements intérieurs.

6. Règles générales applicables à tous les sélectionnés

- Conformément à la convention Equipe de France, à partir de la sélection, chaque sportif(ve) sera tenu(e) de participer à l'intégralité du programme d'actions qui lui sera proposé jusqu'à l'échéance terminale.
- Chaque sportif (ve) retenu(e) peut être sélectionné(e) pour composer les équipages qui seront engagés dans les épreuves internationales. La responsabilité de la composition des bateaux de l'équipe de France incombe au Directeur des équipes de France.
- Les compositions d'équipages sont modifiables jusqu'à l'échéance terminale.

7. Système de présélection 2009

Les athlètes médaillés Olympiques 2008 sont proposés à la sélection pour le programme international Seniors 2009, sauf en cas d'arrêt de la compétition.